

## Résumé non technique

Ce dossier constitue une déclaration au titre de la rubriques 1.1.1.0 « forage » de la nomenclature loi sur l'eau, en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement.

L'objet de la présente demande est la création de deux piézomètres sur l'aire d'alimentation des forages du Désert afin d'effectuer un suivi quantitatif et qualitatif de la nappe d'eau captée pour l'alimentation en eau potable sur la commune, ainsi que de vérifier la coupe géologique du secteur lors de la foration.

Les piézomètres ne feront pas l'objet de prélèvements d'eau réguliers. Des pompages de développement sont envisagés suite à leur création, et potentiellement quelques prélèvements ponctuels à très faibles volumes pour des analyses de qualité de l'eau.

Le projet est compatible avec le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 et le SAGE Douve-Taute.

Les piézomètres seront réalisés dans les règles de l'art, selon les prescriptions fixées par l'arrêté du 11 septembre 2003 de l'article R-214-1 du code de l'environnement.

Informations sur le demandeur	Dénomination	Saint-Lô Agglo
	Adresse	70 rue du Neufbourg 50000 SAINT-LO
	SIRET	200 066 389 00509
	Téléphone	02 14 29 00 00
	Code NAF	84.11Z
	Suivi dossier	Mailys LESAGE 02.14.16.30.69 mailys.lesage@saint-lo-agglo.fr
Localisation du projet	SITE	Commune : Le Dezert
	Lambert 93	Voir page 4
Informations sur le projet de forages	Profondeur	30 m
	Aquifère capté	Calcrêtes du Trias
	Usage	Suivi niveaux et accès pour prélèvements suivi qualité
	Débit probable	Pas de pompage prévu hormis pour le développement des ouvrages
	Volume	-
Informations réglementaires	SDAGE	Seine-Normandie
	SAGE	Douve Taute
	Type de forage	Piézo mètres

